

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 226

26 janvier 2012

### SOMMAIRE

Concord Luxembourg S.à r.l. ....	10841	IKB Lux Beteiligungen S.à r.l. ....	10824
Expotrans S.A. ....	10819	IKK S.à r.l. ....	10828
Extra Solimmo S.A. ....	10802	Immobilière Marinpat S.A. ....	10828
Fabor S.A. ....	10808	Immobilière Marinpat S.A. ....	10828
FAM Energy Consulting S.à r.l. ....	10808	Immobilière Roemen S.à r.l. ....	10828
Farmland Co S.A. ....	10809	Immoteca s.à r.l. ....	10829
Farmland Co S.A. ....	10809	Infor-ID S.A. ....	10839
Fast Forward ....	10809	Information Technology Masters Interna- tional S.A. ....	10838
Ferisol S.à r.l. ....	10809	ING Luxembourg ....	10839
Ferodi S.A. ....	10817	Inpact SA Holding ....	10840
Feuer & Stein S.à r.l. ....	10818	Integral Solutions ....	10840
Fidelity International Real Estate Fund Company 13 ....	10802	InterAssets S.A. ....	10824
Fidelity International Real Estate Fund Company 8 ....	10802	Interbois S.A. ....	10840
Fidisport International S.A. ....	10818	Intermodal Europe S.A. ....	10844
Fiduciaire de Mersch ....	10818	Intermodal Europe S.A. ....	10840
Fieldstone Holdings S.à r.l. ....	10818	International Asset Management S.A. ....	10823
Financial Power Investment S.A. ....	10818	International Property Partners S.A. ....	10844
Financière Star 1 ....	10808	International Property Partners S.A. ....	10845
Finepro International S.A. ....	10819	International Real Estate Company S.A. .....	10845
Flavino S.à r.l. ....	10808	Interopa S.P.F. ....	10823
Generali Luxembourg ....	10802	Irico S.à r.l. ....	10845
Georgia SA, SPF ....	10819	IVS GmbH ....	10846
Halcyon S.à r.l. ....	10809	J & A Associés S.à r.l. ....	10846
Halmac & Co S.A. Spf ....	10825	JCF Participations S.à r.l. ....	10846
Henkel Luxembourg S.à r.l. ....	10829	Jin Li Lai Sàrl ....	10846
Hutchison Asia Telecommunications Fi- nance S.à r.l. ....	10819	J Invest S.A. ....	10846
Ideactive Events ....	10824	J.M.O. Consultancy BV S.à r.l. ....	10845
IKB Lux Beteiligungen S.à r.l. ....	10824	José Gan S.A. ....	10847
IKB Lux Beteiligungen S.à r.l. ....	10824	K2 Family Investments S.A. SPF ....	10847
IKB Lux Beteiligungen S.à r.l. ....	10828	Kanaltechnik Walter PROBST S.à r.l. ....	10848
IKB Lux Beteiligungen S.à r.l. ....	10828	Kellmer Capital S.à r.l. ....	10848
IKB Lux Beteiligungen S.à r.l. ....	10828	oneOone Luxury S.à r.l. ....	10848

**Extra Solimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 56.816.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2011176486/11.

(110205840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Fidelity International Real Estate Fund Company 13, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 139.953.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011176487/10.

(110205410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Fidelity International Real Estate Fund Company 8, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 135.053.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011176488/10.

(110205411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Generali Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 165.407.

STATUTS

L'an deux mil onze, le 15<sup>ème</sup> jour de décembre,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

GENERALI FRANCE S.A., une société anonyme constituée selon les lois de la république Française, ayant son siège social à 7-9 boulevard Haussmann, 75009 Paris, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 044 949,

représentée par Madame Isabelle Lux, avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand -Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "GENERALI LUXEMBOURG".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales, agences ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand -Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet de faire au Grand -Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations d'assurance et de réassurance de la branche vie, soit:

1) les opérations d'assurance et de réassurance, avec ou sans contre -assurance, liées ou non à des fonds d'investissement:

- en cas de décès;
- en cas de vie;
- mixtes;

- se rapportant aux garanties que comportent à titre accessoire les assurances sur la vie et qui, à la suite de maladie ou d'accident, notamment en cas d'invalidité, prévoient une prestation non-indemnitaire et complémentaire à la prestation principale;

2) les opérations de capitalisation;

et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, y compris la prise de participations dans toutes autres sociétés ou entreprises d'assurance, se rattachant directement à l'objet ci-dessus désigné ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Actions

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions d'euros divisé en cinq millions d'actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Chaque action sera et restera sous forme nominative.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Toutes les cessions ou transmissions d'actions devront être soumises à l'agrément préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration n'aura pas à faire connaître les motifs de son refus.

Les dispositions sus-énoncées sont applicables aux cessions ou mutations portant sur les droits de souscription ou d'attribution au profit de personnes qui ne sont pas actionnaires.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par deux administrateurs.

La Société ne peut pas émettre d'actions fractionnées.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. Il en est de même pour les actions dont la propriété est disputée ou litigieuse. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux actions concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le conseil d'administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé.

Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser le conseil d'administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

**Art. 8. Acquisition d'Actions Propres.** La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

### Chapitre III. Administration, Surveillance

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres.

Les administrateurs sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excèdera pas trois ans. Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeurs. Ils peuvent être renommés à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au conseil d'administration, si applicable, les administrateurs restants pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs ne révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"), dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du conseil d'administration devra être convoquée si deux administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration désignera un autre administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. L'administrateur désigné ne pourra représenter plus d'un administrateur absent pour chaque réunion.

Le quorum du conseil d'administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité des administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles sont équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 11. Procès-verbaux du conseil d'administration.** Sauf dans la mesure où une décision écrite est adoptée par voie de circulaire, les procès-verbaux de réunions du conseil d'administration seront signés par le Président de la réunion concernée ou par deux administrateurs ou selon la décision prise à la réunion du conseil ou pendant une réunion du conseil ultérieure. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de ceux-ci (qui peuvent être produits en justice ou autre) doivent être certifiées par la signature du Président ou, le cas échéant, par celle de deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux des administrateurs.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un administrateur ou un actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration comprend l'obligation pour le conseil d'administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

Le conseil d'administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet. Le conseil d'administration peut en particulier (mais n'est pas tenu à moins que cela ne soit requis par la loi) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit) et pour lequel il doit, si un ou plusieurs de ces comités sont mis en place, élire les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du conseil d'administration), déterminer l'objet, les pouvoirs et les autorités ainsi que les procédures et tout autre qui peuvent leur être applicables.

**Art. 14. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ainsi que par la signature unique de toute personne à laquelle le conseil d'administration aura délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir

**Art. 15. Surveillance et Révision comptable.** Le contrôle des opérations et documents comptables annuels de la Société sera confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, et choisis sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mercredi du mois de mars à 14 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

**Art. 17. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration, ou du réviseur en conformité avec la Loi et les présents Statuts. La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire. Le conseil d'administration peut arrêter la formule des procurations et peut exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui au moins la veille de l'assemblée générale

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg.

Tout formulaire de vote reçu après cette date limite peut ne pas être considéré par la Société.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est soumise, en vertu des présents Statuts ou, le cas échéant, de la Loi, aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Statuts, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

Chaque action donne droit à un vote.

**Art. 18. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires à produire en justice ou devant servir autrement par rapport à un tiers doivent être certifiés conformes et signés par le Président ou par deux administrateurs.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration, dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 21. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre d'actions ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Actionnaire	Nombre d'actions	Capital souscrit	Montant libéré (EUR)
GENERALI FRANCE S.A., mentionnée ci-dessus . . . . .	5.000.000	5.000.000	5.000.000
Total: . . . . .	5.000.000	5.000.000	5.000.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (3.500. - EUR).

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2012. La première assemblée générale annuelle aura ainsi lieu en 2013.

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'actionnaire unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite tenue une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et a adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre d'administrateurs à quatre (4) et nomination des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale devant être tenue en 2016:

- M. Stéphane DEDEYAN, né à Neuilly sur Seine (France) le 18 octobre 1965, ayant son adresse professionnelle à 7-9, boulevard Haussmann, F-75009 Paris;

- M. Idriss TSOULI, né à Fès (Maroc) le 20 avril 1962, ayant son adresse professionnelle à 7-9, boulevard Haussmann, F-75009 Paris;

- GENERALI France S.A., représentée par M. Michel ANDIGNAC, né à Bayonne (France) le 14 janvier 1964, ayant son adresse professionnelle à 79, boulevard Haussmann, F-75009 Paris; et

- GENERALI VIE S.A., représentée par M. Tanguy LE MAIRE, né à Neuilly sur Seine (France) le 4 août 1973, ayant son adresse professionnelle à 7-9, boulevard Haussmann, F-75009 Paris.

2) Nomination du réviseur d'entreprises agréée suivant comme seul réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenu en 2013:

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'activité Syrdall 2, L -5365 Munsbach et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88019.

3) Fixation du siège social de la Société à Regus City Center, Boulevard Royal 26, 2449 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lux, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56283. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174138/292.

(110202647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

**Financière Star 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.404.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176489/10.

(110205351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Flavino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.358.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 19 décembre 2011*

1. M. Christian HEINEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. David SANA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. Mr. Hubert LAMY, administrateur de sociétés, né à Saint Saturnin sur Loire (France), le 13 octobre 1944, demeurant à F-92100 Boulogne (France), 5, rue Gambetta, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Flavino S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011176491/22.

(110205255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Fabor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 51.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2011176492/11.

(110206334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**FAM Energy Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.177.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176493/9.

(110205581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---



**Farmland Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 49.470.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2011176494/11.

(110205595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Farmland Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 49.470.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2011176495/11.

(110205596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Fast Forward, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 94.682.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176496/9.

(110206120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Ferisol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6585 Steinheim, 8, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 98.736.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176497/9.

(110205522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Halcyon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 165.387.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the second day of the month of December.  
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 174, route de Longwy, L-1940, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092 represented by Mr Patrick Santer, master at laws, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 24 November 2011 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Halcyon S.à r.l. which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Halcyon S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes), preferred equity certificates (whether convertible or not) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be

represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

#### **Art. 8. Liability Managers, Indemnification.**

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

**Art. 9. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> March, 2012.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., and the notary, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up in cash the twelve thousand and five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-)

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Two classes of managers, namely class A managers and class B managers are created. The following persons are named class A manager and class B managers (with the signature powers set forth in the articles in the case of different classes of managers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

##### *Class A Manager*

- Vitruvian Directors I Ltd, a limited liability company organised under the laws of England and Wales with registered office at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England) and registered at Company House under number 6484566, represented by Mark Harford, investment manager, born in Evesham (England) on 6<sup>th</sup> August, 1964 with professional address at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England); and

##### *Class B Managers*

- Kristel Segers, Manager, born on 8 October 1959 in Turnhout, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg;

- Daphné Ribot, private employee, born on 30 January 1979 in Caen (France), with professional address at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> March, 2012.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil onze, le deuxième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092, représentée par M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 24 novembre 2011 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Halcyon S.à r.l., qui est constituée par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Halcyon S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte,

ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris de notes convertibles), de certificats de capital préférentiels (convertibles ou non) et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés

dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

#### **Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.**

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle il est impliqué à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par lui dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou responsables, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

**Art. 9. Conflits.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou

transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2012.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.



### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., et le notaire, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. a souscrit et intégralement libéré en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (EUR 1.000,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Deux classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, sont créées. Les personnes suivantes sont nommées gérant de classe A et gérants de classe B (chacun avec les pouvoirs de signature décrits dans les statuts en cas de différentes classes de gérants) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

#### *Gérant de classe A*

Vitruvian Directors I Limited, une société à responsabilité limitée organisée sous le droit anglais ayant son siège social au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre) et enregistré auprès de la Company House sous le numéro 6484566 représentée par Mark Harford, gestionnaire d'investissements, né le 6 août 1964 à Evesham (Angleterre), avec adresse professionnelle au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre); et

#### *Gérants de classe B*

- Kristel Segers, Gérant, née le 8 octobre 1959 à Turnhout (Belgique) avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Daphné Ribot, employée privée, née le 30 janvier 1979 à Caen (France) avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mars 2012.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 décembre 2011. Relation: RED/2011/2654. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174150/447.

(110202253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

### **Ferodi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 76.047.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176498/9.

(110205587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Feuer & Stein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6941 Niederanven, 33, rue de Munsbach.

R.C.S. Luxembourg B 55.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176499/10.

(110205806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Fidisport International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.231.

Les comptes annuels au 30/11/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDISPORT INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011176501/10.

(110205441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Fiduciaire de Mersch, Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.436.

*Rectificatif du dépôt L110125687 du 02/08/2011*

Le Bilan abrégé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176503/11.

(110206471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Financial Power Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176506/9.

(110205502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Fieldstone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.881.

*Extrait de la résolution du 20 décembre 2011 de l'associé unique de la société Fieldstone Holdings Sàrl*

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la société Fieldstone Holdings Sàrl qui s'est tenu en date du 20 décembre 2011 que:

- Mr Clive Ferreira, avec adresse à B.P. 1116, Lonehill, 2062, Afrique du Sud,
  - Mr Alan Muir avec adresse à 20 Littleton Close, Kenilworth, CV8 2WA, Royaume Uni
  - Mr Andrew Smith-Maxwell avec adresse à 20 Bathurst Mews, London, W2 2SB, Royaume Uni
- ont été nommés en tant que gérants de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fieldstone Holdings Sàrl  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2011176504/18.

(110205430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Finepro International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.948.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176507/9.

(110206222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Expotrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176485/10.

(110206501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Georgia SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.455.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue le 08.02.2011*

*Troisième résolution:*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 08/02/2011, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 08/02/2011, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEORGIA S.A, SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011176535/21.

(110205732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Hutchison Asia Telecommunications Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.310.020,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 114.959.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of December, before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue du Marché-

aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventeen thousand six hundred twenty-one US dollars and twenty-five cents (USD 17,621.25) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.244,

hereby represented by Shane Ah Piang, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Hutchison Asia Telecommunications Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 3,310,010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.959 (the Company), incorporated by a deed enacted on February 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1065 of June 1, 2006, whose Articles of Association have been amended by deed enacted on April 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2231 of September 12, 2008, by deed enacted on March 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 753 of April 7, 2009, by deed enacted on July 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1564 of August 13, 2009, by deed enacted on December 21, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 524 of March 11, 2010, by deed enacted on November 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 107 of January 19, 2011, and by deed enacted on December 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 324 of February 17, 2011.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten US dollars (USD 10) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three million three hundred ten thousand and ten US dollars (USD 3,310,010), represented by two thousand (2,000) ordinary shares with a nominal value of ten US dollars (USD10) each and three hundred twenty nine thousand and one (329,001) redeemable preferred shares with a nominal value of ten US dollars (USD 10) each, to three million three hundred ten thousand and twenty US dollars (USD 3,310,020) by way of the issuance of one (1) new ordinary share of the Company;

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1 above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article eight of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1 above;

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company; and

5. Any other matters which are incidental to or are necessary to give legal effect to the transactions or documents referred to in items 1 to 4 above.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of this meeting.

V. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten US dollars (USD 10) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three million three hundred ten thousand and ten US dollars (USD 3,310,010), represented by two thousand (2,000) ordinary shares with a nominal value of ten US dollars (USD10) each and three hundred twenty nine thousand and one (329,001) redeemable preferred shares with a nominal value of ten US dollars (USD 10) each, to three million three hundred ten thousand and twenty US dollars (USD 3,310,020) by way of the issuance of one (1) new ordinary share of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new ordinary share of the Company, and pays up such share by way of a contribution in kind consisting of a claim in an aggregate amount of two million six hundred eighty one thousand three hundred and ninety-seven US dollars (USD 2,681,397) (the Claim), that the Sole Shareholder has against the Company.

The Claim shall be allocated as follows:

- (i) Ten US dollars (USD 10) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) The remaining amount of two million six hundred eighty one thousand three hundred and eighty-seven US dollars (USD 2,681,387) is allocated to the ordinary shares premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia, (i) the balance sheet of the Company dated November 23, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated December 2, 2011 issued by the management of the Sole Shareholder and the management of the Company in respect of the Claim states in essence that:

- the Claim contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet of the Sole Shareholder as per November 23, 2011 (the Sole Shareholder Balance Sheet);
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company per the attached Sole Shareholder Balance Sheet is valued at least at two million six hundred eighty one thousand three hundred and ninety-seven US dollars (USD 2,681,397). Since the date of the Sole Shareholder Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

Such contribution certificate and a copy of the Balance Sheet of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article eight (the second, third and fourth paragraphs remaining the same) of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 3,310,020 (three million three hundred ten thousand and twenty United States Dollars), represented 2,001 (two thousand and one) ordinary shares with a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) each (hereafter referred to as the “Ordinary Shares”) and 329,001 (three hundred twenty-nine thousand and one) redeemable preferred shares with a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) each (hereafter referred to as the “Class A Shares”) .”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders’ register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euros (EUR 4,000).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital de dix sept mille six cent vingt et un Dollars US et vingt-cinq Cents (USD 17.621,25) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112244,

Représentée aux présentes par Shane Ah Piang, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit :

I- Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S. à r.l. est l'associé unique (L'associé unique) de Hutchison Asia Telecommunications Finance S. à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de USD 3.310.010, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.959 (la Société), constituée suivant acte du 14 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1065 du 1<sup>er</sup> juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 10 avril 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2231 du 12 septembre 2008, par acte du 3 mars 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 753 du 7 avril 2009, par acte du 10 juillet 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1564 du 13 août 2009, par acte du 21 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 524 du 11 mars 2010, par acte du 8 novembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 19 janvier 2011 et par acte du 10 décembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 17 février 2011 .

II- Que l'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société.

III- Que l'ordre du jour est le suivant :

1. Augmentation du capital social à concurrence de dix Dollars US (USD 10,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent dix mille dix Dollars US (USD 3.310.010) représenté par deux mille (2.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune et trois cent vingt neuf mille une (329.001) parts sociales préférentielles rachetables d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune à trois millions trois cent dix mille vingt Dollars US (USD 3.310.020) par émission de une (1) part sociale ordinaire de la société.

2. Souscription et libération de la nouvelle part sociale ordinaire par apport en nature,

3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

4. Modification du registre des associés afin de refléter les changements ci-dessus, pouvoir et autorité consentis à tout gérant de la société pouvant agir individuellement à l'effet de transcrire l'émission de cette nouvelle part dans le registre d'associés de la société.

5. Toute autre modification utiles ou nécessaires aux opérations ci-dessus.

IV- Que l'entièreté du capital étant représentée l'associé unique se déclare dument convoqué et avoir eu connaissance de l'ordre du jour ci-dessus.

V- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes :

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de dix Dollars US (USD 10,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent dix mille dix Dollars US (USD 3.310.010) représenté par deux mille (2.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune et trois cent vingt neuf mille une (329.001) parts sociales préférentielles rachetables d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune à trois millions trois cent dix mille vingt Dollars US (USD 3.310.020) par émission de une (1) part sociale ordinaire de la société à souscrire et à libérer intégralement par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de l'associé unique.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique tel que représenté déclare souscrire à la part sociale ordinaire nouvelle et la libérer comme suit.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes l'associé unique prénommé, tel que représenté a déclaré souscrire à une (1) part sociale ordinaire nouvelle et la libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société Hutchison Asia Telecommunications Finance S. à r.l. et en annulation de cette même créance d'un montant global de deux millions six cent quatre vingt un mille trois cent quatre vingt dix sept Dollars US (USD 2.681.397,-),

(i) USD 10,- étant alloués au capital et

(ii) le solde soit USD 2.681.387,- étant alloué au compte prime d'émission de la Société.

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société à la date du 23 novembre 2011 où la dette afférente apparaît, et par un certificat issu par le conseil de gérance de l'associé unique.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à trois millions trois cent dix mille vingt Dollars US (USD 3.310.020) représenté par deux mille une (2.001) parts sociales valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune (ci-après désignées comme les «Parts Sociales Ordinaires»), et trois cent vingt-neuf mille une (329.001) parts sociales préférentielles rachetables de Catégorie A d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune (ci-après désignées comme les «Parts Sociales de Catégorie A»

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier le registre des associés afin de refléter les résolutions précédentes, pouvoir étant conféré à tout gérant de la société pouvant agir individuellement à l'effet de procéder à ces modifications.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. AH PIANG, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54804. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174163/201.

(110202615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

**Interopa S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.006.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011176601/11.

(110205597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**International Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 80.044.

Les comptes annuels au 31.10.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.12.2011.

Philipp Graf / Anja Müller.

Référence de publication: 2011176598/10.

(110206162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**InterAssets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.  
R.C.S. Luxembourg B 80.045.

Les comptes annuels au 31.10.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22.12.2011.

Philipp Graf / Anja Müller.

Référence de publication: 2011176603/10.

(110206161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Ideactive Events, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 70.126,55.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 156.168.

L'adresse privée actuelle de l'associé de la Société, Monsieur Maurice RICCI est située à F-75017 Paris, 111, rue de Courcelles.

L'adresse privée actuelle de l'associé de la Société, Monsieur Jean-Franck RICCI est située à B-1050 Ixelles, 36, rue Capitaine Crespel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176606/13.

(110205356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**IKB Lux Beteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 125.617.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011176607/11.

(110205549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**IKB Lux Beteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 125.617.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011176608/11.

(110205550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**IKB Lux Beteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 125.617.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011176609/11.

(110205552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---



## Halmac & Co S.A. Spf, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 165.417.

### — STATUTS

L'an deux mil onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ici représentée Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2011;

2) La société à responsabilité limitée Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ici représentée Monsieur Marc Van Hoek, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2011.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "Halmac & Co S.A. Spf", régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présent Statuts.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mars à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 telle que modifiée ainsi que de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

### Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Management S. à r.l., préqualifiée, Six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
2) Manager S. à r.l., préqualifiée, Six Cent vingt-cinq actions . . . . .	625
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents (1.700,-) euros.

### Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ayant comme représentant permanent Monsieur Marc VAN HOEK;
  - b) Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ayant comme représentant permanent Madame Geneviève DUMONT;
  - c) Director S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.613, ayant comme représentant permanent Madame Angela KRETZ.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: LUXFIDUCIA, S.à.r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.529.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2011. LAC/2011/56019. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174151/156.

(110203119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

**IKB Lux Beteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 125.617.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011176610/11.

(110205553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**IKB Lux Beteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 125.617.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011176611/11.

(110206228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**IKK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.  
R.C.S. Luxembourg B 89.757.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176612/9.

(110205530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Immobilière Marinpat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 23.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176615/9.

(110206548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Immobilière Marinpat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 23.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176616/9.

(110206549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Immobilière Roemen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 17.455.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011176617/14.

(110205394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Immoteca s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 24-26, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 125.345.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176618/9.

(110205302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Henkel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 165.418.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Henkel AG & Co. KGaA, a German private limited liability company having its registered address at Henkelstraße 67 , 40589 Düsseldorf (AG Düsseldorf HRB 4724), Germany, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 14<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of “Henkel Luxembourg S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager. In case of plurality of managers, the Company shall be bound by the sole signature of any one manager for any transaction up to a threshold

of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) and by the joint signatures of all the managers for any transaction whose amount is above such threshold.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting.

The board of managers can only validly debate and make decisions if all its members are present or represented by proxies. Any decisions made by the board of managers shall be unanimously adopted.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

## Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

## Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.



## Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law.

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2012.

### *Subscription – Payment*

Henkel AG & Co. KGaA, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the fifteen thousand (15,000) shares and have them fully paid up in the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) by contribution in kind consisting of the assignment of that certain, unquestionable and undisputed debt receivable in the total amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), owed by Indola GmbH, a limited liability company, organized under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Hohenzollernring 127, 22763 Hamburg, Germany (hereinafter “Indola GmbH”) toward Henkel AG & Co. KGaA (hereinafter the “Contribution”), and resulting from a declaration of Indola GmbH, as debtor company, as well as from a declaration of Henkel AG & Co. KGaA, as creditor company, both dated December 14<sup>th</sup>, 2011. The copies of the two above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

### *Effective implementation of the contribution*

Henkel AG & Co. KGaA, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in Germany in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1.100.-)

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company’s managers:
  - Dr. Michael Jürgen Schmitt, born on January 13<sup>th</sup>, 1964 in Mayen, Germany, with business address at c/o Henkel AG & Co. KGaA, Henkelstrasse 67, 40589 Düsseldorf, Germany;
  - Mr. Stefan Zeiss, born on November 7<sup>th</sup>, 1959 in Herisau, Switzerland, with personal address at 23, Rue de Steinsel, L-7395 Hunsdorf, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr. Ulrich Binninger, born on August 30<sup>th</sup>, 1966 in Trier, Germany, with personal address at 19, Rue des Lilas, L-8035 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers’ mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Henkel AG & Co. KGaA, a société allemande à responsabilité limitée ayant son siège social au Henkelstraße 67, 40589 Düsseldorf (AG Düsseldorf HRB 4724), Allemagne, représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Henkel Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à quinze mille Euros (15.000,-EUR) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer

le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée par la signature d'un seul gérant pour toute transaction jusqu'à un montant de dix mille Euros (10.000,-EUR) et par la signature conjointe de tous les gérants pour toute transaction dont le montant est supérieur à ce seuil.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à l'unanimité.

En cas de conflit d'intérêts tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Souscription – Libération*

Henkel AG & Co. KGaA, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'ensemble des quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de quinze mille Euros (15.000,-EUR) par apport en nature consistant en la cession d'une créance certaine, liquide et exigible, d'un montant total de quinze mille Euros (15.000,-EUR), due par Indola GmbH, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, dont le siège social se situe au Hohenzollernring 127, 22763 Hambourg, Allemagne (ci-après «Indola GmbH») à Henkel AG & Co. KGaA (ci-après l'«Apport»), et résultant d'une déclaration d'Indola GmbH, en tant que

société débitrice, ainsi que d'une déclaration de Henkel AG & Co. KGaA, en tant que société créancière, toutes datées du 14 décembre 2011. Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Henkel AG & Co. KGaA, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation en Allemagne, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
  2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
    - Dr. Michael Jürgen Schmitt, né le 13 janvier 1964 à Mayen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à c/o Henkel AG & Co. KGaA, Henkelstrasse 67, 40589 Düsseldorf, Allemagne;
    - M. Stefan Zeiss, né le 7 novembre 1959 à Herisau, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 23, Rue de Steinsel, L-7395 Hunsdorf, Grand-Duché de Luxembourg; et
    - M. Ulrich Binninger, né le 30 août 1966 à Trèves, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 19, Rue des Lilas, L-8035 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.
- La durée du mandat des gérants est illimitée.
3. Déterminer l'adresse du siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174153/509.

(110203186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

#### **IT Masters International S.A., Information Technology Masters International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.133.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2011176621/12.

(110205737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Infor-ID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 54.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176620/9.

(110205931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**ING Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 6.041.

Conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la gestion quotidienne de la banque est assurée par le Comité de Direction, dont la présidence est assurée par l'Administrateur Délégué à la gestion journalière.

Le Comité de Direction est composé des six dirigeants agréés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à Luxembourg (CSSF) conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Le Comité de direction détermine la répartition entre ses membres des tâches de gestion qui relèvent de sa compétence. Il modifie cette répartition chaque fois qu'il l'estime nécessaire. Toutefois, le Comité de Direction conserve la responsabilité collective de toutes les décisions qu'il prend, même si la préparation de ces décisions incombe de manière individuelle à un ou plusieurs de ses membres en particulier. Chacun des membres du Comité de Direction ne peut exercer que les pouvoirs qui lui ont été explicitement attribués ou délégués. Il ne peut en aucun cas exercer des pouvoirs qui outrepasseraient ceux qui peuvent être exercés par le Comité de Direction dans son ensemble. La répartition (effective au 15 décembre 2011) des tâches au sein du Comité de Direction est la suivante:

- Rik Vandenberghe, administrateur délégué, Président du Comité de Direction (depuis le 01.01.2007), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Koen Hermans, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 01.01.2011), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Eric Lombaert, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 01.03.2007), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Dirk Adriaenssens, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 01.03.2008), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Alain Cordenier, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 15.04.2011), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Yves Biewer, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 15.12.2011), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

*Mission du Comité de Direction*

Il est chargé de conduire la gestion journalière de la banque, en fonction des lignes de politique générale définies par le Conseil d'Administration. Le Comité de Direction répond de l'exécution de ses obligations devant le Conseil d'Administration. Il assume cette responsabilité de manière collégiale.

Le Comité de Direction est responsable du respect de l'ensemble des lois et des règlements qui gouvernent les activités d'ING Luxembourg, de la gestion des risques de toute nature liés à ces activités, et du financement d'ING Luxembourg. Le Comité de Direction fera rapport sur ces différentes matières et discutera de la gestion des risques et des systèmes de contrôle internes avec le conseil d'Administration et le Comité d'Audit.

Le Comité de Direction établira, respectera et fera respecter les règles en matière de pouvoir de représentation pour les filiales d'ING Luxembourg.

Chaque membre du Comité de Direction exerce une autorité directe sur un certain nombre de départements de la banque. Les décisions du Comité de Direction demeurent cependant collégiales: chacune d'elles engage l'ensemble du Comité.

L'Administrateur délégué est le remplaçant de chacun des autres membres du Comité de Direction. En l'absence de l'Administrateur délégué, chaque membre du Comité de Direction est le remplaçant autres membres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176622/48.

(110205312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Inpact SA Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 85.376.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 22.12.2011.  
Pour INPACT S.A. Holding  
International Consulting Worldwide Sarl.  
2, rue de la Moselle  
L-5447 Schwebsange  
Signature

Référence de publication: 2011176624/15.

(110205781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Integral Solutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 117.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176625/10.

(110206083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Interbois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 32.242.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.  
Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011176627/14.

(110205397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Intermodal Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 145.468.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 décembre 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:
  - Monsieur Michaël ZIANVENI;
  - Monsieur Sébastien GRAVIÈRE;
  - Monsieur Jean-Yves NICOLAS;
  - Monsieur Marc KOEUNE;

Et nommé en leur remplacement:

- Madame Gabriele SCHNEIDER, manager et directrice d'entreprise, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld / Nahe (Allemagne) domicilié professionnellement à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg



- Madame Sandra BORTOLUS, employée privée, née le 24 juillet 1972 à Mont Saint Martin (France), domicilié professionnellement à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Jérôme DOMANGE, comptable et directeur d'entreprise, né le 12 août 1977 à Thionville (France), domicilié professionnellement à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement Monsieur Michel SCHAEFFER, expert comptable, né le 4 juillet 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011176628/29.

(110205498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Concord Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 187.498.364,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.709.

—  
In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

United Technologies Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.592 (the "Sole Shareholder"),

represented by Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Concord Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.709, incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 November 2011, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended so far.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred and eighty-seven million four hundred and eighty-five thousand, eight hundred and sixty-four euro (EUR 187,485,864), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of one hundred and eighty-seven million, four hundred and ninety-eight thousand three hundred and sixty-four euro (EUR 187,498,364), divided into one hundred and eighty-seven million four hundred and ninety-eight thousand three hundred and sixty-four (187,498,364) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue one hundred and eighty-seven million four hundred and eighty-five thousand eight hundred and sixty-four (187,485,864) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each so as to raise the total number of shares to one hundred and eighty-seven million four hundred and ninety-eight thousand, three hundred and sixty-four (187,498,364) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3. To accept the subscription of one hundred and eighty-seven million four hundred and eighty-five thousand eight hundred and sixty-four (187,485,864) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each by Belgium Parkview BVBA and the full payment of these shares and a share premium in the amount of three cents (EUR 0.03) by a contribution in kind consisting of a definite claim held by Belgium Parkview BVBA in the amount of one hundred and eighty-seven million four hundred and eighty-five thousand eight hundred and sixty-four euro three cents (EUR 187,485,864.03).

4. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. and 2.

## 5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and eighty seven million four hundred and eighty-five thousand eight hundred and sixty-four euro (EUR 187,485,864), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of one hundred and eighty-seven million four hundred and ninety-eight thousand three hundred and sixty-four euro (EUR 187,498,364), divided into one hundred and eighty-seven million four hundred and ninety-eight thousand three hundred and sixty-four (187,498,364) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to issue one hundred and eighty-seven million four hundred and eighty-five thousand eight hundred and sixty-four (187,485,864) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each so as to raise the total number of shares to one hundred and eighty seven million four hundred and ninety-eight thousand three hundred and sixty-four (187,498,364) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

### *Subscription and Payment*

Thereupon appeared Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of Belgium Parkview BVBA, a limited liability company governed by Belgian law, with registered office at Tervurenlaan 13A, box 2, 1040 Brussels, Belgium, registered in the Brussels Register of Legal Entities under number 0810.841.806 ("Belgium Parkview", together with the Sole Shareholder, the "Shareholders"), by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Belgium Parkview to the one hundred and eighty-seven million four hundred and eighty-five thousand eight hundred and sixty-four (187,485,864) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to make payment in full for all such new shares and a share premium in the amount of three cents (EUR 0.03) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite claim held by Belgium Parkview in the amount of one hundred and eighty-seven million four hundred and eighty-five thousand eight hundred and sixty-four euro three cents (EUR 187,485,864.03).

Belgium Parkview, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind and that the claim with respect to the Contribution in Kind is a definite claim of Belgium Parkview.

Belgium Parkview, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at one hundred and eighty-seven million four hundred and eighty-five thousand eight hundred and sixty-four euro three cents (EUR 187,485,864.03) in a declaration of contribution signed by the representative of Belgium Parkview and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representative of the Company.

### *Third resolution*

The Shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

**Art. 5. Subscribed Capital (paragraph 1).** "The share capital of the Company is set at one hundred and eighty-seven million four hundred and ninety-eight thousand three hundred and sixty-four euro (EUR 187,498,364) divided into one hundred and eighty-seven million four hundred and ninety-eight thousand three hundred and sixty-four shares (187,498,364), with a par value of one euro (EUR 1.-) each and all of which are fully paid up."

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

United Technologies Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.592 (l'"Associé Unique"),

représentée par Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Concord Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.709, constituée suivant acte de Maître Léonie Grethen, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 novembre 2011, au cours d'être publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre euros (EUR 187.485.864), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à un montant de cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-quatre euros (EUR 187.498.364) représenté par cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-quatre (187.498.364) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission de cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre (187.485.864) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour porter le nombre total des parts sociales à cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-quatre (187.498.364) avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription de cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre (187.485.864) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et le paiement intégral de ces parts sociales et d'une prime d'émission d'un montant de trois cents (EUR 0,03) par un apport en nature consistant en une créance certaine détenue par Belgium Parkview BVBA d'un montant de cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre euros trois cents (EUR 187.485.864,03).

4. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. et 2.

5. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre euros (EUR 187.485.864), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à un montant de cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-quatre euros (EUR 187.498.364) représenté par cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-quatre (187.498.364) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre (187.485.864) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour porter le nombre total des parts sociales à cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-quatre (187.498.364) avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

#### *Souscription et paiement*

Ensuite a comparu Alexander Koch, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé de Belgium Parkview BVBA, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Belgique, ayant son siège social à Tervurenlaan

13A, boîte 2, 1040 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Bruxelles sous le numéro 0810.841.806 ("Belgium Parkview", ensemble avec l'Associé Unique, les "Associés"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Belgium Parkview, susmentionné, aux cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre (187.485.864) nouvelles parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales et une prime d'émission d'un montant de trois cents (EUR 0,03) par un apport en nature ("Apport en Nature") consistant en une créance certaine détenue par Belgium Parkview d'un montant de cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre euros trois cents (EUR 187.485.864,03).

Belgium Parkview, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature et que la créance quant à l'Apport en Nature est une créance certaine de Belgium Parkview.

Belgium Parkview, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifié à cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre euros trois cents (EUR 187.485.864,03) dans une déclaration d'apport signée par le représentant de Belgium Parkview et confirmé dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par le représentant de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

**Art. 5. Capital social (paragraphe 1).** «Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-quatre euros (EUR 187.498.364) divisé en cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-quatre (187.498.364) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

#### *Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53584. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175101/193.

(110203874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

---

#### **Intermodal Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.468.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176629/9.

(110205499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

#### **International Property Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 116.212.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2011.

Pour: *INTERNATIONAL PROPERTY PARTNERS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011176630/15.

(110206456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**International Property Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 116.212.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2011.

Pour: *INTERNATIONAL PROPERTY PARTNERS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011176631/15.

(110206457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**International Real Estate Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.513.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011176632/11.

(110206480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**J.M.O. Consultancy BV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 157.128.

---

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société J.M.O. Consultancy BV S.à r.l. 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 19 décembre 2011 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2011176638/12.

(110205654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Irico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.954.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176633/9.

(110205692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**IVS GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne.  
R.C.S. Luxembourg B 95.109.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 21.12.2011.

*Pour IVS GmbH*  
International Consulting Worldwide Sarl.  
2, rue de la Moselle  
L-5447 Schwebsange  
Signature

Référence de publication: 2011176634/15.

(110205757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**J & A Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 95, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 147.631.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176635/10.

(110206057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**J Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.201.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176636/10.

(110206055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**JCF Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 129.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2011176639/11.

(110206288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Jin Li Lai Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 28, rue d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 136.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011176640/10.

(110205967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**José Gan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 69, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.136.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gasperich, le 22/12/2011.

Référence de publication: 2011176641/10.

(110205777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**K2 Family Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 134.884.

L'an deux mille onze, le deux décembre

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «K2 FAMILY INVESTMENTS S.A. SPF», ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126 rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 134.884, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 232 du 29 janvier 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon KIRCH, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, également Président du Conseil d'Administration.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Susie KIRCH, fonctionnaire d'Etat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Léon KIRCH, employé, demeurant à L-8048 Strassen, 8 rue du X Septembre.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (€ 800,00).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire, lequel acte est rédigé à la demande des comparants en langue française uniquement.

Signé: L. KIRCH, K. KLINGELE, S. KIRCH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 05 décembre 2011. Relation: MER/2011/2501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174241/65.

(110203126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

#### **Kanaltechnik Walter PROBST S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 93.881.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176643/9.

(110205528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

#### **Kellmer Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.266.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2011.

Für Kellmer Capital S.à r.l.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2011176645/15.

(110205693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

#### **oneOone Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177266/9.

(110207203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.